



Comptes consolidés 2008

Comptes consolidés 2008

➤ Sommaire

- 02** Repères
- 04** Bilan consolidé IFRS
- 06** Compte de résultat consolidé IFRS
- 07** Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Annexe des comptes consolidés IFRS
- 33** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Repères

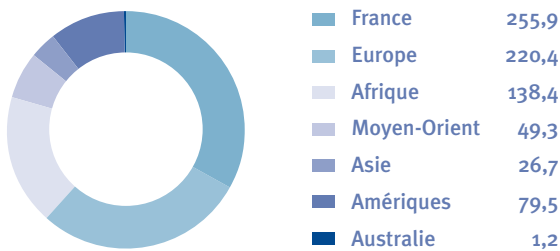
2008

Nombre de chantiers	Répartis dans	Effectif (salariés dans le monde)
56	31 pays	3 715

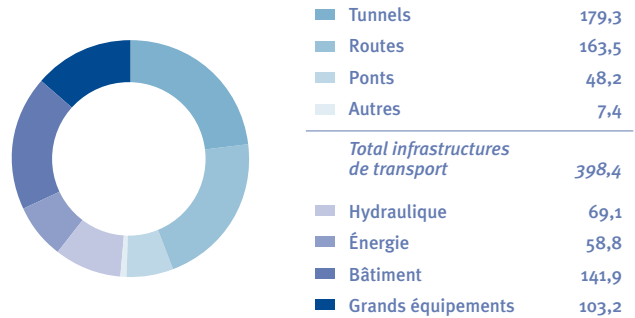
➤ Chiffre d'affaires⁽¹⁾ : 771,4 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



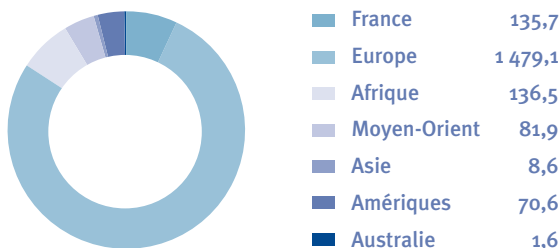
Par métier



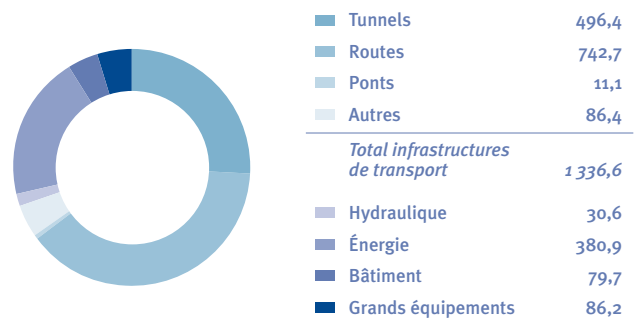
➤ Carnet de commandes : 1 914 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



Par métier



Repères

2008

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

771,4 M€

Résultat opérationnel sur activité⁽¹⁾

36,9 M€

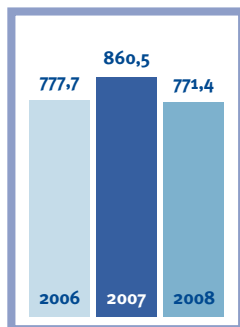
Résultat net part du Groupe⁽¹⁾

40,8 M€

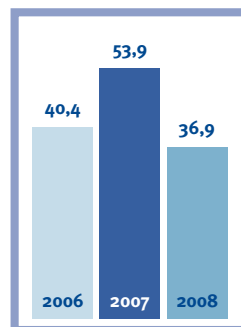
➤ Chiffres clés

en millions d'euros

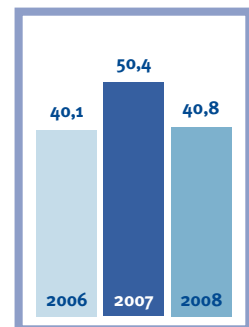
Chiffre d'affaires⁽¹⁾



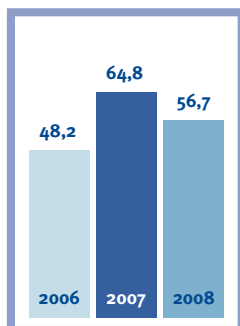
Résultat opérationnel sur activité⁽¹⁾



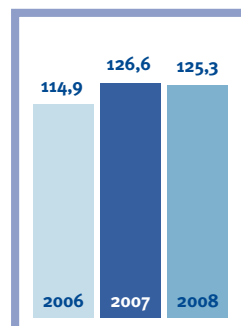
Résultat net part du Groupe⁽¹⁾



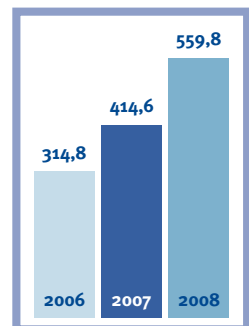
Capacité d'autofinancement⁽¹⁾
avant coût de financement
et impôts (cafice)



Capitaux propres et intérêts minoritaires



Trésorerie



(1) Les chiffres clés concernés sont indiqués en contribution au résultat consolidé VINCI.

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2008

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2008			Exercice 2007
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	retraité Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	8 916	8 431	485	582
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	111 667	64 619	47 048	38 059
Autres actifs financiers non courants	3	7 920	6 054	1 866	1 862
Impôts différés actifs non courants	14	945	-	945	945
Total actifs non courants		129 711	79 367	50 344	41 448
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	5	21 685	746	20 939	14 867
Clients et comptes rattachés	5	338 468	29 719	308 749	323 687
Autres créances d'exploitation	5	277 358	4 463	272 895	229 864
Autres actifs courants	5	27 039	2 256	24 783	17 857
Actifs d'impôt exigible	5	247	-	247	202
Impôts différés actifs courants	14	14	-	14	387
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4-8	457 740	-	457 740	280 843
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-8	126 942	-	126 942	170 140
Total actifs courants		1 249 493	37 184	1 212 309	1 037 847
TOTAL ACTIF		1 379 204	116 551	1 262 653	1 079 295

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2008

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007 retraité
Capitaux propres			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		10 879	8 389
Résultat net		40 496	48 936
Acompte sur dividendes		(14 475)	(19 678)
Capitaux propres part du Groupe		124 006	124 753
Intérêts minoritaires		1 309	1 893
Total capitaux propres		125 315	126 646

Passifs non courants

Engagements de retraites et autres avantages au personnel	6	8 600	10 323
Provisions pour risques non courants	7	10 165	8 560
Autres passifs non courants		362	187
Impôts différés passifs non courants	14	945	945
Total passifs non courants		20 072	20 015

Passifs courants

Provisions pour risques courants	5-7	227 009	200 795
Fournisseurs	5	265 094	196 621
Passifs d'impôt exigible	5	7 262	6 060
Impôts différés passifs courants	14	14	387
Dettes financières courantes	8	24 852	36 391
Autres passifs courants	5-9	593 035	492 380
Total passifs courants		1 117 266	932 634
TOTAL PASSIF		1 262 653	1 079 295

Compte de résultat consolidé IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007 retraité
Chiffre d'affaires	10	769 211	850 852
Produits des activités annexes		860	1 423
Produits d'exploitation	11	770 071	852 275
Achats consommés		(127 566)	(98 901)
Sous-traitance et autres charges externes		(377 852)	(484 277)
Charges de personnel	18	(164 277)	(154 500)
Impôts et taxes		(11 265)	(9 263)
Autres produits et charges opérationnels		(9 681)	855
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(42 868)	(53 100)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	11	36 562	53 089
<i>(en % du CA)</i>		4,75 %	6,24 %
Paiements en actions	12	(3 609)	(3 265)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées		(314)	(7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		32 639	49 817
<i>(en % du CA)</i>		4,24 %	5,85 %
Coût de l'endettement financier brut		(1 516)	(2 846)
Produits financiers des placements de trésorerie		18 694	16 345
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		17 178	13 499
Autres produits et charges financiers	13	11 111	(150)
Charge nette d'impôts	14	(21 894)	(15 152)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		39 034	48 014
Part des minoritaires		(1 462)	(922)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		40 496	48 936
<i>(en % du CA)</i>		5,26 %	5,75 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		8,95	10,82

Tableau des flux de trésorerie IFRS

au 31 décembre 2008

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007 retraité
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	39 034	48 014
Dotations nettes aux amortissements	17 698	14 238
Dotations nettes aux provisions	(4 638)	(47)
Paiement en actions (IFRS 2)	(1 933)	688
Plus-values ou moins-values de cession	1 194	(558)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des entreprises associées	312	2
Coût de l'endettement financier net	(17 178)	(13 499)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	21 894	15 152
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	56 383	63 990
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	130 248	51 492
Variation des provisions pour risques et charges courantes	28 941	27 029
Impôts payés	(13 152)	(3 601)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	16 920	13 404
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	219 340	152 314
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(30 455)	(25 000)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 621	5 930
Acquisition d'immobilisations financières	(68)	(359)
Cession d'immobilisations financières	2 101	2 360
Incidence nette des variations de périmètre	(2 231)	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	2	5
Variation des autres actifs financiers non courants	754	813
Variation des passifs financiers non courants	(153)	(8)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(27 429)	(16 259)
Augmentation de capital des filiales souscrites par des tiers	-	1 970
Dividendes distribués par la société mère	(41 074)	(40 034)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(10 190)	(111 733)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	(176 486)	36 891
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(227 750)	(112 906)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(35 839)	23 149
Trésorerie nette à l'ouverture	149 172	128 334
Incidence des variations des cours des devises	(3 889)	(2 311)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	109 444	149 172
Trésorerie nette à la clôture	109 444	149 172
Actifs financiers de gestion de trésorerie	457 740	280 843
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(7 354)	(15 423)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	559 830	414 592

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2008

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Primes et réserves	Différences de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2006	67 854	4 834	1 851	40 087		114 626	309	114 935
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 087	-	(40 087)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	583	-	-	583	734	1 317
Acompte sur dividendes	-	(19 678)	-	-	-	(19 678)	-	(19 678)
Distributions de dividendes	-	(20 356)	-	-	-	(20 356)	(198)	(20 554)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	1 970	1 970
Paiements en actions (IFRS 2)	-	642	-	-	-	642	-	642
Résultat de l'exercice	-	-	-	48 936	-	48 936	(922)	48 014
Au 31 décembre 2007 retraités	67 854	5 529	2 434	48 936	-	124 753	1 893	126 646
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	48 936	-	(48 936)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(62)	(475)	-	-	(537)	756	219
Acompte sur dividendes	-	(14 475)	-	-	-	(14 475)	-	(14 475)
Distributions de dividendes	-	(26 599)	-	-	-	(26 599)	122	(26 477)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	368	-	-	-	368	-	368
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 496	-	40 496	(1 462)	39 034
Au 31 décembre 2008	67 854	13 697	1 959	40 496	-	124 006	1 309	125 315

Au 31 décembre 2008, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

➤ Sommaire

- I Principes comptables et méthodes d'évaluation**
 - 1 > Principes généraux**
 - 2 > Méthodes de consolidation**
 - 3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe**

- II Notes relatives au bilan et au compte de résultat**
 - 1 > Immobilisations incorporelles nettes**
 - 2 > Immobilisations corporelles nettes**
 - 3 > Autres actifs financiers non courants**
 - 4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie**
 - 5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement**
 - 6 > Provisions pour avantages au personnel**
 - 7 > Provisions pour risques et charges**
 - 8 > Excédent (endettement) financier**
 - 9 > Autres passifs courants**
 - 10 > Chiffre d'affaires**
 - 11 > Résultat opérationnel sur activité**
 - 12 > Paiement en actions**
 - 13 > Autres produits et charges financiers**
 - 14 > Charge nette d'impôts**
 - 15 > Transactions avec les parties liées**
 - 16 > Informations financières relatives aux contrats de construction**
 - 17 > Engagements hors bilan**
 - 18 > Charges de personnel - Effectifs**
 - 19 > Autres informations**
 - 20 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008**

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 > Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2008 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2007, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2008 (cf. note 1.1). Ces dernières n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

1.1 > Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

1.1.1. IFRIC 11 : actions propres et transactions intra-groupe

Cette interprétation précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiement en actions (IFRS 2) dans les filiales d'un groupe, dès lors que ces paiements sont effectués au travers d'actions de la société mère.

VINCI a accordé à certains dirigeants et/ou salariés de VINCI Construction Grands Projets des *stock-options* et actions de performance portant sur des actions VINCI. Par ailleurs, VINCI permet aux dirigeants et aux salariés de VINCI Construction Grands Projets de souscrire, dans le cadre du plan d'épargne Groupe, à des actions VINCI à un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions de VINCI.

En application d'IFRIC 11, VINCI Construction Grands Projets a comptabilisé dans ses comptes l'intégralité de la charge IFRS 2 au titre de ces paiements VINCI.

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2007. Les données comparatives présentées au titre de 2007 ont été retraitées.

L'impact de ce changement de méthode s'élève à - 0,4 million d'euros sur le résultat de l'exercice 2008 et à - 0,6 million d'euros sur le résultat 2007.

Les modalités de comptabilisation de la charge IFRS 2 sont décrites dans le paragraphe 3.5 « Paiements en actions ».

1.1.2. IAS 39 et IFRS 7 : reclassement d'actifs financiers - amendement du 27 novembre 2008

Les modifications qui ont été apportées à IAS 39 et à IFRS 7 permettent, dans des circonstances rares, de reclasser dans d'autres catégories d'actifs certains instruments financiers détenus à l'origine à des fins de transaction. La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les entreprises fassent usage de cette possibilité. Cet amendement n'a pas trouvé à s'appliquer dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

1.1.3. IFRIC 14 : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum

Cette interprétation précise, dans le cas où l'actif financier d'un fonds de pension devient excédentaire, dans quelles conditions (*i.e.* remboursements ou diminutions des cotisations futures) cette situation peut permettre de comptabiliser une créance dans la société concernée. Par ailleurs, l'existence d'une obligation de financement minimum du fonds de pension peut limiter le montant de la créance comptabilisée ou, le cas échéant, donner lieu à la constatation d'un passif complémentaire.

L'application de cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

2 > Méthodes de consolidation

2.1 > Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un

contrôle de fait sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

Périmètre de consolidation	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	49	13	36	56	15	41
Intégration proportionnelle	43	11	32	43	15	28
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
TOTAL	93	24	69	100	30	70

2.2 > Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 > Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

2.4 > Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 > Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquis à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en *goodwill*.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

3.1 > Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense ». Cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2008 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 6 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction »).

3.1.5 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 > Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 > Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 > Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

3.5 > Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de *stock-options*, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du Groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.1 Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe lors de précédents exercices. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Le nombre d'options valorisées est ajusté en fonction de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation « Monte Carlo » afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (*i.e.* taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de

réalisation des critères financiers depuis la date d'attribution des actions.

3.5.3 Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier, « Castor Avantage », pour les salariés des filiales françaises. L'évaluation de la charge relative à ce plan a été effectuée à la date d'attribution des parts du plan conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par VINCI à destination des salariés de VINCI Construction Grands Projets.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des *stock-options*, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA et approuvés en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

3.6 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus-values et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

3.7 > Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.8 > Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 > Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 > Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 > Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

3.12 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantier et installations techniques	
	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	
	de 3 à 5 ans
Agencements	
	de 8 à 10 ans
Mobilier et matériels de bureau	
	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

3.13 > Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 > Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an,

et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 > Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

3.16 > Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

> Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

➤ Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.17 > Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.18 > Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.19 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

3.20 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (classification AMF) et des certificats de dépôts à 1 mois à la date de signature. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

3.21 > Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

➤ Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « Autres charges et produits financiers. »

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

➤ Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22 ➤ Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.23 > Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24 > Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de *trading* directement affectés au contrat concerné.

3.25 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un *reporting* mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

II - Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1 > Immobilisations incorporelles nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2008
Valeur brute	8 702	303	92	3	8 916
Amortissements et provisions	(8 120)	(401)	(96)	(6)	(8 431)
TOTAL VALEUR NETTE	582	(98)	(4)	(3)	485

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2008.

2 > Immobilisations corporelles nettes

2.1 > Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2008
Valeur brute	93 966	30 152	10 658	(1 793)	111 667
Amortissements et provisions	(55 907)	(19 406)	(9 268)	1 426	(64 619)
TOTAL VALEUR NETTE	38 059	10 746	1 390	(367)	47 048

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2008.

2.2 > Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	601	-	601
Constructions	3 396	(2 635)	761
Installations techniques, matériel	85 746	(45 619)	40 127
Matériel de transport	9 501	(6 617)	2 884
Mobilier de bureau, informatique, agencement	12 104	(9 748)	2 356
Immobilisations en cours	319	-	319
TOTAL	111 667	(64 619)	47 048

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

2.3 > Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008
Terrains	378
Constructions	488
Installations techniques, matériels	25 104
Matériels de transport	2 036
Mobilier de bureau, informatique, agencement	2 058
Immobilisations en cours	88
TOTAL INVESTISSEMENTS	30 152

3 > Autres actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Titres de participations	3 535	(2 240)	1 295
Autres actifs financiers disponibles à la vente	373	(171)	202
Autres actifs financiers non courants	4 332	(3 643)	689
Actualisation des actifs financiers non courants	(320)	-	(320)
TOTAL	7 920	(6 054)	1 866

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% Détenion	Valeur nette
Dumez GTM SAS	100,00	500
Sitec	99,68	275
Société centrale de matériel	99,99	152

4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	280 843	457 740
OPCVM	158 993	114 480
Trésorerie	11 147	12 462
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	170 140	126 942

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 434 078 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	14 867	20 939
Clients et comptes rattachés	323 687	308 749
Autres créances d'exploitation	229 864	272 895
Autres actifs courants	17 857	24 783
Actifs d'impôt exigible	202	247
Stocks et créances d'exploitation (I)	586 477	627 613
Dettes fournisseurs	196 621	265 094
Autres passifs courants	492 380	593 035
Passifs d'impôt exigible	6 060	7 262
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	695 061	865 391
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(108 584)	(237 778)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(200 795)</i>	<i>(227 009)</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(309 379)	(464 787)

6 > Provisions pour avantages au personnel

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2007	31.12.2008
Taux d'actualisation	5,25 %	5,60 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2,9 %	3,0 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10-15 ans	10-15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	9 113
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>1 173</i>

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

RÉCONCILIATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31.12.2008
Valeur actuelle des engagements de retraite	12 387
Juste valeur des actifs financiers	-
Provisions inscrites au bilan	9 113
Éléments non reconnus au bilan	-
- écarts actuariels	613
- coûts des services passés	2 661

En France, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 soumet les indemnités versées dans le cadre des mises à la retraite avant 65 ans à une contribution sociale supplémentaire de 25 % en 2008 et de 50 % à partir de 2009. Par ailleurs, elle supprime le régime fiscal et social favorable dont bénéficiaient les indemnités de départ à la retraite négociées avant 65 ans et versées entre 2010 et 2014 par les entreprises couvertes par une convention ou accord de branche étendu, conclu dans le cadre des dispositions de la loi Fillon. Cette nouvelle loi a conduit le Groupe à ajuster les hypothèses retenues mais n'a pas entraîné d'impact significatif sur les engagements correspondants.

L'Accord National Interprofessionnel signé le 11 janvier 2008 établit dans son article 11 un barème des indemnités versées en cas de rupture du contrat de travail (CDI) « dont le montant ne peut être inférieur, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise, à 1/5^e de mois par année de présence ». VINCI considère que ce nouveau barème n'est applicable qu'aux indemnités de départ à l'initiative de l'employeur et ne concerne pas les départs en retraite à l'initiative des salariés. Cet accord n'a donc pas été pris en compte pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

VINCI Construction Grands Projets participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	778
Dont part à moins d'un an	118

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

7 > Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Écarts conv. et autres variations	31.12.2008
Garanties données aux clients	59 572	10 184	(4 667)	(6 489)	(1 236)	57 364
Remise en état des sites	2 808	2 036	(705)	(276)	12	3 875
Pertes à terminaison	69 707	60 325	(41 707)	-	(988)	87 337
Litiges	21 399	15 285	(3 750)	(403)	1 004	33 535
Restructuration	5 186	2 293	(2 534)	(22)	(3)	4 920
Autres risques courants	6 968	4 042	(4 336)	(335)	(47)	6 292
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	35 356	-	-	-	(1 469)	33 887
Risques courants	200 795	94 165	(57 699)	(7 525)	(2 727)	227 009
Risques financiers	4 660	91	(428)	(3 000)	3	1 326
Autres risques non courants	40 130	14 162	(3 599)	(4 114)	(2 979)	43 600
Actualisation des provisions pour risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(35 356)	-	-	-	1 469	(33 887)
Risques non courants	8 560	14 253	(4 027)	(7 114)	(1 507)	10 165
TOTAL GÉNÉRAL	209 355	108 418	(61 726)	(14 639)	(4 234)	237 174

Les natures de provisions sont définies dans les notes 3.21 « Provisions non courantes » et 3.22 « Provisions courantes ».

8 > Excédent (endettement) financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 559 830 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Parts à moins d'un an des dettes financières à long terme	(11 814)	-
Comptes courants de trésorerie passifs	(3 609)	(5 943)
Autres dettes financières courantes	-	(1 411)
Découverts	(20 968)	(17 498)
Dettes financières courantes	(36 391)	(24 852)
ENDETTEMENT BRUT	(36 391)	(24 852)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	280 843	457 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170 140	126 942
EXCÉDENT FINANCIER NET	414 592	559 830

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

9 > Autres passifs courants

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 593 035 milliers d'euros. Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008
Clients - Avances sur travaux	139 996	194 047
Produits constatés d'avance	63 185	81 348
Comptes courants d'exploitation	141 128	142 545
Dettes fiscales et sociales	40 318	39 194
Autres dettes courantes	107 753	135 901
AUTRES PASSIFS COURANTS	492 380	593 035

10 > Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Chiffre d'affaires de l'exercice	769,2	850,9
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effets de change	-	(16,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	769,2	834,4

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires par zone géographique (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
France	255,9	379,0
Europe	218,2	237,1
Amériques	79,5	78,1
Afrique	138,4	99,5
Asie	26,7	41,2
Moyen-Orient	49,3	14,8
Autres	1,2	1,2
TOTAL	769,2	850,9

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

11 > Résultat opérationnel sur activité

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Chiffre d'affaires	769 211	850 852
Produits des activités annexes	860	1 423
Produits d'exploitation	770 071	852 275
Achats consommés	(127 566)	(98 901)
Sous-traitance et autres charges externes	(377 852)	(484 277)
Frais de personnel	(164 277)	(154 500)
Impôts et taxes	(11 265)	(9 263)
Autres produits et charges opérationnels	(9 681)	855
Dotations aux amortissements	(17 698)	(14 238)
Dotations nettes aux provisions		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(873)	(336)
- Dépréciation d'actifs	4 093	(11 628)
- Engagements retraites et autres avantages	1 788	59
- Risques et charges courants et non courants	(30 178)	(26 957)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	36 562	53 089

Les produits des activités annexes s'élevaient à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2008. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

12 > Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 3,6 millions d'euros avant impôt. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de *stock-options* et de plans d'actions de performance.

12.1 > Plans d'épargne Groupe

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2008 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise).

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « *value at risk* ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

12.2 > Options d'achat et de souscription d'actions

Il n'a pas été mis en place de nouveau plan d'options sur action en 2007 et en 2008. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sur la période 2004-2007 sont les suivantes :

Plan	16.05.2006	09.01.2006	01.03.2005	07.09.2004
Volatilité (*)	24,19 %	23,60 %	23,55 %	25,23 %
Rendement attendu de l'action	6,50 %	5,70 %	6,30 %	6,66 %
Taux de rendement sans risque (**)	3,68 %	2,99 %	3,17 %	4,06 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	2,75 %	2,92 %	3,52 %	3,33 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	7,74	5,66	5,93	4,90

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du *mean reversion* appliqué à une série de 4 ans de volatilités implicites quotidiennes de l'action VINCI.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (*turnover*, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

12.3 > Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2008	Plan 2007
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	55,7	49,5
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,2	24,5
Juste valeur du cours à la date d'attribution	50,53 %	49,61 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité	26,51 %	21,79 %
Taux d'intérêt sans risque	4,07 %	3,76 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

13 > Autres produits et charges financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Résultat de change	2 514	634
Impact d'actualisation	(707)	(569)
Autres produits et charges financiers	9 304	(215)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	11 111	(150)

14 > Charge nette d'impôts

14.1 > Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Impôts courants	(21 894)	(15 152)
Impôts différés	-	-
TOTAL	(21 894)	(15 152)

14.2 > Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat imposable	60 929
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(20 978)
Différentiel de taux (pays étranger)	(8 432)
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(6 666)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(5 845)
Différences permanentes et divers	20 027
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(21 894)
Taux d'impôt effectif	35,93 %

14.3 > Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	Actif	Passif	Net
	959	959	-

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

14.4 > Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2008 à 17,2 millions d'euros.

15 > Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaire courantes avec d'autres sociétés du Groupe VINCI.

15.1 > Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 016 778 euros en 2008.

15.2 > Transactions entre VINCI Construction Grands Projets et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Chiffre d'affaires	807,1	710,8
Achats	(141,4)	(67,8)
Sous-traitance	(577,0)	(581,8)
Créances clients	514,8	426,0
Dettes fournisseurs	291,3	220,7

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets.

15.3 > Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs courants	385,8	319,7
Actifs non courants	40,3	33,1
Passifs courants	423,8	351,5
Passifs non courants	0,1	0,3
Produits d'exploitation	515,2	500,3
Charges d'exploitation	(493,7)	(504,4)
Coût de l'endettement financier net	3,3	1,8
Autres produits et charges financiers	(0,1)	(1,8)
Impôts sur les bénéfices	(0,1)	(0,2)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

16 > Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Contrats de construction en cours, actifs	67 853	50 942
Contrats de construction en cours, passifs	(135 344)	(100 195)
Contrats de construction en cours	(67 491)	(49 253)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 889 954	1 816 648
Moins factures émises	(1 957 445)	(1 865 901)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(67 491)	(49 253)
Avances reçues des clients	(83 144)	(82 698)
Contrats de construction en cours, nets	(150 635)	(131 951)

17 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et <i>performance bonds</i>	760 036	49 488
Retenues de garanties	84 974	17 776
Paiements à terme sous-traitants	44 709	2 794
Garanties de passifs données	30 000	-
Soumissions	5 725	-
Cautions fiscales et douanières	565	-
Contrats de location simple	138	-
Autres engagements	1 862	24 710
TOTAL	928 009	94 768

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

18 > Charges de personnel – Effectifs

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
Ingénieurs et cadres	995	911
Non cadres	2 679	3 258
TOTAL	3 674	4 169

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 164 277 milliers d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 42,3 milliers au 31 décembre 2008.

19 > Autres informations

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

20 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008

	Pays	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Arthur Invest	République tchèque	100
Campenon Saïgon Builders	Vietnam	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Félicia Invest	Roumanie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
Soconac	Roumanie	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2008

3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration proportionnelle

QDVC	Qatar	49
Socaly	France	24
Socaso	France	67
Socatop	France	42

4/ Sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers et consolidés par intégration proportionnelle

Autoroute M1	Angleterre	33
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	30
Barrage de Naga Hammadi	Égypte	33
Barrage de Wadi Dayqah	Sultanat d'Oman	50
Coentunnel	Pays-Bas	19
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Immeuble de bureaux de VTV	Vietnam	51
Immeuble de la BEI	Luxembourg	50
Métro de Budapest	Hongrie	35
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Pas de tir et infrastructures au sol de Soyouz	Guyane française	80
Pont Clackmannanshire	Écosse	50
Port de Goro Nickel	Nouvelle-Calédonie	28
Port Est	La Réunion	40
Qatar-Bahrain Causeway	Bahreïn / Qatar	29
Tunnel de Liefkenshoek	Belgique	25
Tunnel de Mitholz	Suisse	25
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Unité d'entreposage Magenta	France	33
Viaduc de la Grande Ravine	La Réunion	50

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I-1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'application de l'interprétation d'IFRIC 11 qui précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiement en actions dans les filiales d'un groupe.

2 > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note I-3.4 de l'annexe intitulée « Contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par votre société ;
- comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note I-1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable relatif à l'application de l'interprétation d'IFRIC 11 qui précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiement en actions dans les filiales d'un groupe. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2007, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2007. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2007 et l'information donnée à ce titre dans la note I-1.1.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.


Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2009
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe BOURHIS
Associé

DELOITTE & ASSOCIÉS

Marc de VILLARTAY
Associé

Conception et réalisation :  TraisCube
Crédit photo : Thierry Duvivier / Trilogi'c
Juin 2009, 1 000 exemplaires.
Imprimé sur un papier 100 % recyclé.



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél. : (+33) 1 47 16 47 00 – fax : (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com